

Moose-Jaw (M. Ross) est plus jeune que moi; mais selon lui, comment notre pays pourra-t-il porter longtemps le fardeau d'une dette nationale de 3 milliards de dollars, à laquelle il faut ajouter 1,860 millions et, avec une population de 11 millions d'âmes seulement, maintenir ses services publics et son intégrité? C'est un problème qui stupéfie l'imagination et inquiète tous ceux qui ont des intérêts au pays ou sont les détenteurs d'obligations de l'Etat. Un fait brutal, c'est l'existence d'une dette de 1,860 millions dont l'intérêt doit être acquitté. Si les recettes du réseau sont insuffisantes, les contribuables doivent payer la somme. Le projet de loi embrouille la situation pour ceux qui tiennent à connaître les sommes que l'Etat doit verser en intérêts et l'accumulation des intérêts. J'ai beaucoup de peine à trouver le total, et désormais personne ne pourra s'en rendre compte. Apparemment, la chose sera masquée.

L'hon. M. DUNNING: Pour la première fois, tout est réuni dans un poste; mon honorable ami en conviendra.

Le très hon. M. BENNETT: Quoi? La somme de 1,860 millions de dollars? C'est le bilan consolidé de l'an dernier, de 1935. J'ai lu les chiffres au comité.

L'hon. M. DUNNING: Nous parlons de choses dissemblables. Je me permets de le faire observer à mon très honorable ami. Le montant qui est rayé des comptes du chemin de fer est clairement indiqué à la page 14A: \$388,290,263, imputé au compte du fonds consolidé; par conséquent, il n'apparaît plus comme actif improductif.

Le très hon. M. BENNETT: Vous vous trompez d'item.

L'hon. M. DUNNING: C'est toute la question en jeu dans le projet de loi.

Le très hon. M. BENNETT: Si telle était la question en jeu dans le projet de loi, nous serions d'accord et la discussion finirait.

L'hon. M. DUNNING: C'est le seul montant qui disparaisse complètement des comptes du chemin de fer, à moins qu'on n'insère la chose au moyen d'une note. Le montant qui est rayé de l'actif improductif est le dernier item qui se trouve à la page 14A.

Le très hon. M. BENNETT: Je regrette que mon honorable ami se trompe de chiffres. S'il jette un coup d'œil sur la page 13A du bill réimprimé, il trouvera la somme totale de \$1,843,000,000 sous la colonne des "annulations."

L'hon. M. DUNNING: On n'annule pas plus qu'on n'impute au fonds consolidé.

Le très hon. M. BENNETT: Si.

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. DUNNING: Cela ne peut pas être.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement. Voilà toute la question. Si nous nous étions contentés d'annuler les item concernant l'ancien Grand-Tronc et le Canadian Northern, il n'y aurait jamais eu de difficulté à ce sujet, mais on élimine ici \$1,843,000,000,— tout le passif.

L'hon. M. DUNNING: Mais non pas en ce qui regarde l'engagement envers le gouvernement. L'obligation envers le gouvernement n'est réduite que de \$388,000,000, chiffre que l'on voit à la page 14A. Je regrette de ne pas être d'accord avec mon très honorable ami.

Le très hon. M. BENNETT: Je le regrette également, mais les faits prouvent le contraire. C'est là l'embarras. Toutefois les autres articles ont trait au Trust des titres. Je ne puis trouver un seul précédent pour justifier la décision qu'on a prise. Le bill devrait stipuler que tous les excédents seront payés sans discussion et non au choix de qui que ce soit. Si les sommes retranchées étaient aussi minimes que l'a prétendu le ministre des Finances, je ne m'en préoccuperais pas, mais elles atteignent le chiffre formidable de 1,843 millions, avec détails à l'appui.

L'hon. M. DUNNING: Mais elles ne sont pas retranchées en tant que sommes dues au Dominion par les compagnies.

Le très hon. M. BENNETT: Oh! elles sont retranchées du compte établi comme dues au pays par la compagnie. C'est là toute la difficulté. Elles sont déduites des comptes des chemins de fer nationaux. Je sais que le ministre des Finances est étonné qu'elles soient retranchées, mais nous en avons les détails. Ce n'est pas moi qui ai préparé le bill; le comité l'a renvoyé à la Chambre. C'est ce que j'ai commencé à signaler cet après-midi.

L'hon. M. DUNNING: Les différents crédits et charges sont établis entre le chemin de fer d'une part et ses futurs comptes de l'autre et en dernier lieu le Fonds consolidé du Canada; et le seul montant imputable sur le Fonds consolidé du Canada s'élève à 388 millions de dollars, montant qui représente la différence entre le poste antérieur et l'ensemble des actions et des débetures en circulation qu'il représente.

Le très hon. M. BENNETT: Je le regrette, mais le ministre est dans l'erreur. L'article représente les sommes déboursées pour les chemins de fer de l'Etat. Sûrement le ministre...

L'hon. M. DUNNING: Je suis à la mauvaise page. Le chiffre est de 361 millions de dollars environ.